

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 octobre 2024

Sont présents :

Administration communale d'Anderlecht

Président M. BREYNE
Secrétaire M^{me} VERSTRAETEN
Environnement M^{me} STAELS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction de l'Urbanisme

M^{me} BOGAERTS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites

M. DESWAEF

Bruxelles Environnement

M. MOENECLAHEY

DOSSIER

PV04	Demande de Permis d'Environnement introduite par LE FINANCIER s.r.l.
Objet de la demande	Permis d'Environnement classe 1B : production de dispositifs à visée cosmétique..
Adresse	Boulevard Paepsem, 18
PRAS	Zone d'industries urbaines.

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 octobre 2024

EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :

L'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune demande à être entendu

**B. PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT
CONVOQUEES :**

Les demandeurs ont été entendus.

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 octobre 2024

DÉCIDE

AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION

Considérant que la demande se situe en zone d'industries urbaines au PRAS ;

Considérant qu'il s'agit d'une nouvelle demande de laboratoires et ateliers de production de produits cosmétiques ;

Considérant que l'exploitation est déjà existante et autorisée par le permis d'environnement communal n°38/2013, valide jusqu'au 28/05/2028. Considérant que la présente demande concerne un nouveau permis pour les mêmes activités mais étendues, l'exploitation prévoyant de tripler son volume de production ;

Considérant que la demande comprend un générateur de vapeur dont l'entretien nécessite la réalisation annuelle de tests de vapeur. Considérant qu'il a été constaté que ces tests consistent en l'éjection d'un grand volume de vapeur sous pression qui génère beaucoup de bruit, que les premiers rejets réalisés ont incommodés une partie des occupants des bureaux voisins. Considérant que ces rejets doivent être réalisés 2 fois par an et sont nécessaires pour assurer l'entretien et le contrôle du générateur mais que leur réalisation le samedi en journée permettrait d'en diminuer les nuisances pour le voisinage (hors de la période d'occupation des bureaux) ;

Considérant que l'égouttage du site d'exploitation rejette toutes les eaux usées dans la Senne (après passage par une fosse septique), que cet égouttage fait partie du réseau d'égouttage global du Paepsem Business Park où se trouve l'exploitation. Considérant qu'il a été constaté par un agent de la Division Inspectorat et sols pollués de Bruxelles Environnement que le rejet dans la Senne présente des contaminations mais que l'origine exacte de ces contaminations n'a pas encore pu être déterminé. Considérant qu'une partie importante du processus de production implique l'utilisation d'acide hyaluronique, que selon la fiche de données de sécurité de ce produit celui-ci ne doit pas être rejeté à l'égout et que seules de faibles quantités d'eaux usées le contenant peuvent être rejetées mais avec une forte dilution.

Considérant que le rejet de ce type d'eaux usées dans la Senne n'est pas souhaitable.

Considérant enfin que la prolongation de permis d'environnement n°387239 (dont Asteria I est le titulaire) couvrant le bâtiment où se trouve l'exploitation, impose de fournir pour le 07/12/2026 au plus tard une proposition d'amélioration de la gestion des eaux usées du site ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune remarque durant l'enquête publique ;

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 octobre 2024

AVIS FAVORABLE à condition de :

- de fournir des plans modificatif du réseau d'égouttage proposant un système ne rejetant aucune eau usée dans la Senne
- de prévenir le voisinage de l'exploitation de la réalisation de tout nouveau entretien du générateur de vapeur impliquant un rejet de vapeur, au minimum une semaine au préalable ;
- de faire réaliser les entretiens du générateur de vapeur avec rejet de vapeur, de préférence le samedi entre 7h et 19h ;

INSTANCES :

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT

Urbanisme	M. BREYNE	
Environnement	M ^{me} STAELS	
Secrétaire	M ^{me} VERSTRAETEN	

ADMINISTRATION RÉGIONALE

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme	M ^{me} BOGAERTS	
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites	M. DESWAEF	
Bruxelles Environnement	M. MOENECLAEY	